

ari
pasanté
famille
retraite
services

Pension alimentaire
Demande de délivrance d'un titre exécutoire
et d'homologation d'une convention parentale


 15992*02

Art. L371-1, L371-2, L373-2, L373-2-2 du code civil,
 L.582-2 et arrêté du 25 juin 2018 du code de la Sécurité sociale

Vous vous êtes séparés sans être mariés et vous vous êtes entendus sur la fixation d'une pension alimentaire et les modalités de résidence pour votre ou vos enfant(s).

Ce formulaire vous permet conjointement de demander à la Caf/MSA un titre exécutoire qui permettra d'officialiser le montant, les modalités de paiement de la pension alimentaire et de confier à la Caf ou la MSA le rôle d'intermédiaire pour vous faciliter sa gestion.

! Attention ne complétez PAS ce formulaire si vous êtes dans l'une des situations :

- ◆ Vous étiez mariés ;
- ◆ La pension alimentaire pour vos enfants a été fixée par un jugement, convention parentale homologuée par un juge ou un notaire ;
- ◆ Vous avez engagé des démarches devant un juge aux affaires familiales ou un notaire pour faire fixer le montant de la pension alimentaire ;
- ◆ Le montant de la pension alimentaire déterminé n'est pas conforme au barème minimal obligatoire *.

* Pour prendre connaissance du barème minimal obligatoire des pensions, vous pouvez consulter l'arrêté du 25 juin 2018 ou faire une simulation sur www.pension-alimentaire.caf.fr

Votre Caf/MSA vérifiera également cette condition avant d'étudier votre demande.

Parent qui doit recevoir la pension alimentaire : CRÉANCIER	Parent qui doit verser la pension alimentaire : DÉBITEUR
N° de Sécurité sociale :	N° de Sécurité sociale :
.....
N° allocataire (si vous en possédez un) :	N° allocataire (si vous en possédez un) :
.....
Nom de naissance :	Nom de naissance :
Prénoms :	Prénoms :
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Profession :	Profession :
Adresse du domicile :	Adresse du domicile :
.....
Code postal :	Code postal :
Ville :	Ville :
Numéro de téléphone :	Numéro de téléphone :
Adresse mail : @	Adresse mail : @

Identité et exercice de l'autorité parentale* sur le ou les enfant(s) que les parents ont eu en commun.

(pour le(s)quel(s) l'accord prévoit la fixation d'une pension alimentaire)

Nom, Prénoms de l'enfant (indiquez tous les prénoms)	Date et Lieu de naissance de l'enfant	Situation de l'enfant (scolarisé, étudiant, en activité, demandeur d'emploi)	Autorité parentale exercée en commun par les deux parents	Si non, préciser qui a l'autorité parentale
.....	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
.....	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
.....	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
.....	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

* L'autorité parentale est exercée en commun par les deux parents même en cas de séparation, ils prennent ensemble les décisions concernant leurs enfants (scolarité, santé, ou les activités extra scolaires).

S 7159a

Emplacement réservé

Date demande :



2

Pension alimentaire

Demande de délivrance d'un titre exécutoire et d'homologation d'une convention parentale

Résidence, droit de visite et d'hébergement

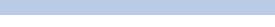
La résidence de votre enfant est dite :

Classique : si votre enfant passe plus d'un quart de son temps chez l'autre parent, par exemple un week-end sur deux, et/ou un mercredi sur deux, et/ou la moitié des vacances scolaires.

Réduite : si votre enfant passe moins d'un quart de son temps chez l'autre parent, par exemple un week-end par mois, et/ou la moitié des vacances scolaires, droit de visite sans hébergement ou médiatisé ...

Alternée : si votre enfant passe la moitié de son temps chez l'autre parent, la résidence est fixée à mi-temps chez chacun des deux parents, par exemple une semaine sur deux et la moitié des vacances scolaires. Pour les besoins de délivrance de titres exécutoires par l'Aripa, la résidence alternée doit être attestée par la production de la déclaration de l'impôt sur le revenu (*partage des parts fiscales*).

<p>Nom, Prénoms de l'enfant</p> <hr/> <hr/> <hr/>	<input type="checkbox"/> Classique : résidence habituelle chez le parent créancier <input type="checkbox"/> Réduite : résidence habituelle chez le parent créancier <input type="checkbox"/> Alternée
<p>Pension alimentaire</p> <p>Montant mensuel :</p> <p>Date du premier versement :</p> <p></p> <p>En cas de résidence alternée, les parts fiscales sont elles partagées ?</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	<p>Résidence de l'enfant</p> <p>Temps de résidence chez le débiteur</p> <p><input type="checkbox"/> Temps sur les périodes scolaires :</p> <p><input type="checkbox"/> Temps sur les périodes de vacances scolaires :</p> <p><input type="checkbox"/> Autres précisions utiles :</p>

Nom, Prénoms de l'enfant <hr/> <hr/> <hr/>	Résidence de l'enfant <input type="checkbox"/> Classique : résidence habituelle chez le parent créancier <input type="checkbox"/> Réduite : résidence habituelle chez le parent créancier <input type="checkbox"/> Alternée
Pension alimentaire Montant mensuel :	Temps de résidence chez le débiteur <input type="checkbox"/> Temps sur les périodes scolaires :
Date du premier versement : 	<input type="checkbox"/> Temps sur les périodes de vacances scolaires :
En cas de résidence alternée, les parts fiscales sont elles partagées ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> Autres précisions utiles :

Nom, Prénoms de l'enfant 	Résidence de l'enfant <input type="checkbox"/> Classique : résidence habituelle chez le parent créancier <input type="checkbox"/> Réduite : résidence habituelle chez le parent créancier <input type="checkbox"/> Alternée
Pension alimentaire Montant mensuel :	Temps de résidence chez le débiteur <input type="checkbox"/> Temps sur les périodes scolaires :
Date du premier versement : 	<input type="checkbox"/> Temps sur les périodes de vacances scolaires :
En cas de résidence alternée, les parts fiscales sont elles partagées ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> Autres précisions utiles :

Emplacement réservé

Date demande :



00000002160200000000

3

Pension alimentaire

Demande de délivrance d'un titre exécutoire et d'homologation d'une convention parentale

Nom, Prénoms de l'enfant
Résidence de l'enfant	<input type="checkbox"/> Classique : résidence habituelle chez le parent créancier <input type="checkbox"/> Réduite : résidence habituelle chez le parent créancier <input type="checkbox"/> Alternée
Pension alimentaire	Montant mensuel :, Date du premier versement :  En cas de résidence alternée, les parts fiscales sont elles partagées ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Temps de résidence chez le débiteur	<input type="checkbox"/> Temps sur les périodes scolaires : <input type="checkbox"/> Temps sur les périodes de vacances scolaires : <input type="checkbox"/> Autres précisions utiles :

Contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant (pension alimentaire)

Éléments relatifs au parent devant verser la pension alimentaire

Identité du parent		Ressources	
Nom :	Revenus professionnels	Montant mensuel
Prénoms :	Prestations sociales en remplacement d'un revenu professionnel ou pour assurer un revenu minimum (<i>Indemnités journalières maladie, allocations chômage, pension retraite ...</i>)	Montant mensuel
Dernier avis d'imposition		Autres ressources Caf/MSA (<i>précisez la/les prestations reçues</i>)	Montant mensuel
Année :	Revenus fonciers et revenus des capitaux	Montant mensuel
Montant du revenu net imposable :		Avantages en nature (<i>logement de fonction ...</i>)	Montant mensuel
		Autres ressources (<i>précisez</i>)	Montant mensuel

Montant du revenu net imposable :

Dernier montant du revenu net imposable tel qu'il figure sur l'avis d'imposition (*facultatif, si plusieurs déclarants*)

Indexation de la pension alimentaire

Indexation de la pension alimentaire						
Indexation annuelle		Date d'indexation annuelle			Nature de l'indice de revalorisation	
Oui	Non	Indexation à la date anniversaire de la délivrance du titre exécutoire Caf / MSA	Au 1 ^{er} janvier suivant la date de délivrance du titre exécutoire Caf / MSA	Autre date (à préciser)	Indice des prix à la consommation hors tabac ensemble des ménages	Autres indices (à préciser)

Indexation de la pension alimentaire :

La revalorisation du montant d'une pension alimentaire consiste à multiplier l'ancien montant par l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre deux dates.

Les éléments nécessaires à la revalorisation annuelle de la pension alimentaire sont disponibles sur www.insee.fr ou sur www.service-public.fr.

Une fois les modalités fixées, le service d'intermédiation financière vous permet de bénéficier de l'indexation automatique par la Caf ou la MSA.

Emplacement réservé

Date demande :



000000216020000000

4

Pension alimentaire
Demande de délivrance d'un titre exécutoire
et d'homologation d'une convention parentale

Autres enfants à la charge du parent devant verser la pension alimentaire (enfants non concernés par la demande de titre exécutoire)

Nom, Prénoms de l'enfant	Ressources de l'enfant le cas échéant
.....	Nature des revenus perçus par l'enfant (<i>bourse, revenus propres, indemnité de chômage ...</i>) :
Date de naissance	Montant mensuel des revenus perçus par l'enfant :
[] [] [] [] []

Nom, Prénoms de l'enfant	Ressources de l'enfant le cas échéant
.....	Nature des revenus perçus par l'enfant (<i>bourse, revenus propres, indemnité de chômage ...</i>) :
Date de naissance	Montant mensuel des revenus perçus par l'enfant :
[] [] [] [] []

Nom, Prénoms de l'enfant	Ressources de l'enfant le cas échéant
.....	Nature des revenus perçus par l'enfant (<i>bourse, revenus propres, indemnité de chômage ...</i>) :
Date de naissance	Montant mensuel des revenus perçus par l'enfant :
[] [] [] [] []

Nom, Prénoms de l'enfant	Ressources de l'enfant le cas échéant
.....	Nature des revenus perçus par l'enfant (<i>bourse, revenus propres, indemnité de chômage ...</i>) :
Date de naissance	Montant mensuel des revenus perçus par l'enfant :
[] [] [] [] []

Nombre total d'enfants à la charge du parent devant payer la pension alimentaire (enfants concernés ou non par la demande de titre exécutoire)	
Nombre d'enfants majeurs (à la date de signature de cette demande de titre exécutoire) :	
Nombre d'enfants mineurs (à la date de signature de cette demande de titre exécutoire) :	

Emplacement réservé

Date demande :



5

Pension alimentaire

Demande de délivrance d'un titre exécutoire et d'homologation d'une convention parentale

Modalités de versement de la pension alimentaire

La pension alimentaire fixée dans ce titre pour vos enfants sera gérée gratuitement par l'intermédiaire de l'Aripa. Un courrier sera adressé à chacun des parents et vous serez invités à transmettre votre RIB d'une part, votre modalité de paiement d'autre part.

- En cochant cette case vous **renoncez** au service d'intermédiation et de ce fait, vous vous engagez à **verser directement entre vous cette pension alimentaire en choisissant un mode de paiement et une date ci-dessous**.

Nous optons pour la modalité de versement suivante :

Précisez le jour du mois (par exemple le 5 de chaque mois), les mensualités étant immédiatement exigibles sans mise en demeure préalable.

- | | | |
|--|-----------------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Par virement bancaire | au plus tard le | de chaque mois. |
| <input type="checkbox"/> En espèces contre attestation de réception par le créancier | au plus tard le | de chaque mois. |
| <input type="checkbox"/> Par chèque reçu au domicile du créancier | au plus tard le | de chaque mois. |

→ Engagement et signature

Je certifie que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait. Je prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle des organismes chargés du service des prestations, auprès de France Travail, du service des Impôts et de l'Agence des services et des paiements (Asp). À la demande de la Caf/MSA, je devrai justifier de ma situation notamment mon activité (bulletin(s) de salaire...) et de celle de tout enfant ou autre personne vivant au foyer.

Fait à : Le

Identité du parent devant verser la pension alimentaire ou son représentant légal	Nom, Prénom(s)	Signature
Identité du parent devant recevoir la pension alimentaire ou son représentant légal	Nom, Prénom(s)	Signature

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.114-9 et L.114-17 du Code de la Sécurité sociale - Article 441-1 du Code Pénal). L'exactitude de vos déclarations peut être vérifiée, notamment par un agent de contrôle asservi de la Caf/MSA ou directement auprès des organismes ou services cités ci-dessus (Article L.114-19 du code de la Sécurité sociale).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales - 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, soit par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole - 19, rue de Paris 93000 Bobigny, chacune ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (Lil) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse Caf/MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf/CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre IV du Code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Emplacement réservé

Date demande :



Pièces justificatives à joindre à votre demande

! Attention tout dossier incomplet retardera le traitement de votre demande par la Caf ou MSA et la délivrance du titre exécutoire.

Pour le parent qui doit verser la pension alimentaire

- ◆ Une copie recto-verso de la carte nationale d'identité (*ou les pages 2 et 3 du passeport en cours de validité*)
- ◆ Une copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- ◆ Une copie de la dernière déclaration de revenus pour le/les enfant(s) en résidence alternée lorsque la convention parentale prévoit le partage de la part fiscale

- ◆ Une copie du ou des livrets de famille faisant apparaître l'ensemble de ses enfants * à défaut :
 - une copie de l'acte de reconnaissance de l'enfant par ce parent,
 - ou un extrait de l'acte de naissance de l'enfant,
 - ou une copie du jugement de l'adoption

* *Tous les enfants mineurs ou majeurs de ce parent sont concernés, y compris ceux nés d'une autre union. Ces enfants doivent être à sa charge.*

Pour les enfants majeurs* du parent qui doit verser la pension alimentaire

- ◆ Une copie de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité pour l'année en cours, à défaut :
 - une copie du jugement mettant à sa charge une pension alimentaire pour l'enfant devenu majeur,
 - ou une déclaration sur l'honneur attestant que l'enfant a des ressources mensuelles inférieures au minimum vital (*soit le montant forfaitaire en vigueur du revenu de solidarité active pour un foyer composé d'une personne seule sans enfant*) et un document remis par France Travail attestant que l'enfant est demandeur d'emploi

* *Il s'agit de tous les enfants majeurs à la charge du parent qui verse la pension alimentaire : enfants concernés par cette demande et enfants d'une autre union le cas échéant.*

La Caf ou la MSA peut demander à tout moment au parent devant recevoir la pension alimentaire, tout justificatif nécessaire à l'examen de sa demande, y compris toute pièce justificative de nature à prouver que l'enfant majeur demandeur d'emploi est bien à la charge du parent devant verser la pension alimentaire.

Emplacement réservé

Date demande :

